

dant le t'oung cheu ne venait point, malgré sa promesse, et le chef de La-boug gon-pa m'en exprima son étonnement, ajoutant que s'il n'arrivait bientôt, le couvent me procurerait les vivres et les animaux dont j'avais besoin pour me rendre à Si-ning. Le 25, je vis enfin Pou lao-yé, qui paraissait consterné. Il témoigna d'être douloureusement ému de l'infortune qui nous avait frappés et de la pitoyable condition où nous étions réduits, manifesta son regret que le corps de Dutreuil de Rhins n'eût pu être retrouvé et qu'il n'y eût plus d'espoir qu'il le fût jamais. Il ajouta que les négociations avec les gens de Tong-bou-mdo en étaient toujours au même point et que deux faits, par malheur, entretenaient leur opiniâtreté et celle de leurs partisans : en premier lieu, dans le combat qui avait suivi la chute de Dutreuil de Rhins, un Tibétain avait été tué d'une de nos balles qui lui avait traversé la poitrine de part en part. Je répliquai que si cela était les Tibétains ne pouvaient s'en prendre qu'à eux, que nous étions, à ce moment plus que jamais, en cas de légitime défense, que nos ennemis, après avoir blessé ou plutôt tué notre chef, après être rentrés en possession de leurs animaux, après nous avoir donné l'espoir qu'ils cesseraient les hostilités, avaient subitement renouvelé leur attaque avec une perfidie qui doublait la gravité de leur crime, que, d'ailleurs, si nous avions tué quelqu'un des leurs, les Tibétains n'auraient sans doute pas manqué d'en tirer une vengeance facile quand j'étais tombé entre leurs mains. — « Alors, dit Pou lao-yé, ils ne s'en étaient pas encore aperçus ; de plus s'ils ne vous ont pas tué, ce n'est point l'intention qui leur en a fait faute, seulement ils prétendent que vous leur aviez jeté un sort, et que les esprits vous avaient protégé. Enfin, je vous l'assure, j'ai vu moi-même l'homme mort. Certainement nul ne peut vous en blâmer puisque vous étiez forcés de vous défendre, et je ne cite ce fait que pour vous expliquer le mauvais vouloir persistant des gens de Tong-bou-mdo. En outre les Ra-ki ont accusé votre chef d'avoir, en votre absence, fait ou laissé frapper d'un coup de fusil l'un des leurs qui en est mort ; voici la requête que j'ai reçue à ce sujet. » Ce disant, il me montra, d'un air embarrassé, un petit morceau